

5

LE VALLAGE

LES VALLÉES OUVERTES DE L'AUBE ET DE SES AFFLUENTS

Cette unité paysagère se compose la plupart du temps de vallées aux rebords marqués par un relief presque vigoureux, sauf dans le secteur de Silvarouvres (au nord de Dinteville, le long de la vallée de l'Aube) où le relief est moins marqué. La variation majeure qui s'impose aux vues d'un secteur à un autre réside dans l'échelle du paysage. Tantôt la vallée est vraiment large et les vues portent très loin, tantôt elle est plus étroite, les vues sont plus proches, le relief devient alors d'autant plus présent et l'échelle est plus réduite. Naturellement, dans le premier cas l'échelle du paysage est plus en adéquation avec celle des éoliennes alors que dans le second, elle l'est nettement moins.

APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ GLOBALE AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : FAIBLE



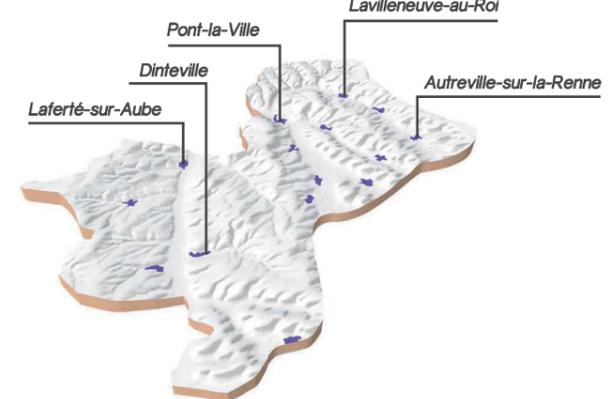
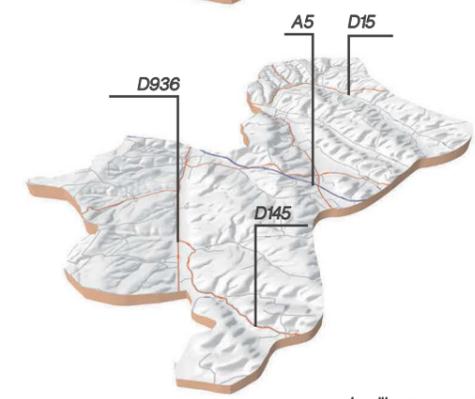
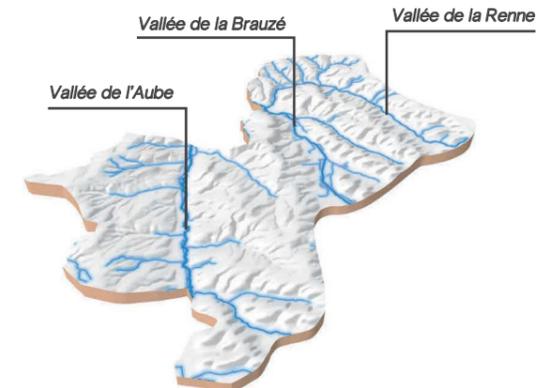
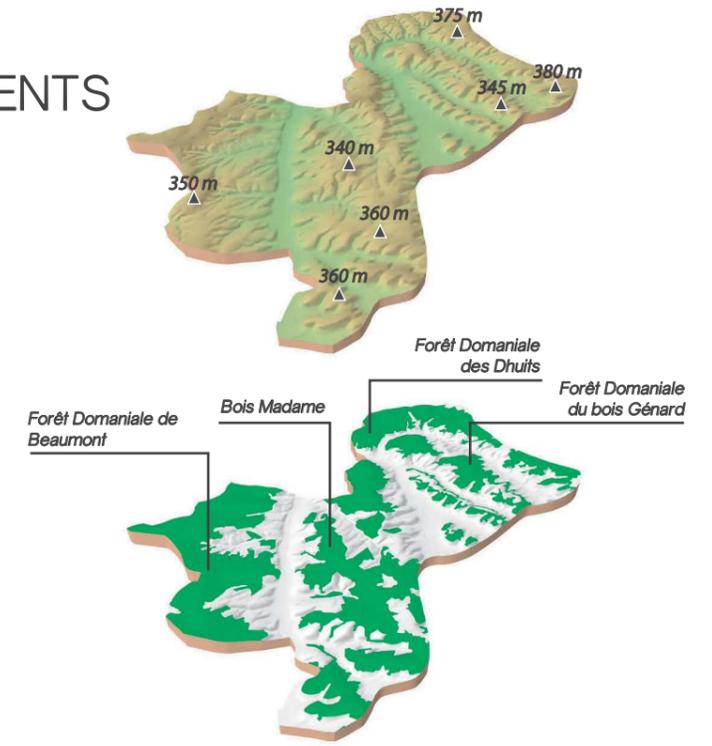
Photo 13 : La vallée de la Renne et le village de Saint-Martin vus depuis la RD 201. (© agence Coûasnon)



Photo 14 : La vallée de l'Aube et le village de Silvarouvres depuis la RD 396. (© agence Coûasnon)



Photo 15 : La vallée du Brauzé et le village de Vaudrémont depuis la RD 102. (© agence Coûasnon)



Sources : IGN BD Alti, IGN et Corine Land Cover 2012

RELIEF

BOISEMENTS

HYDROGRAPHIE

RÉSEAU ROUTIER

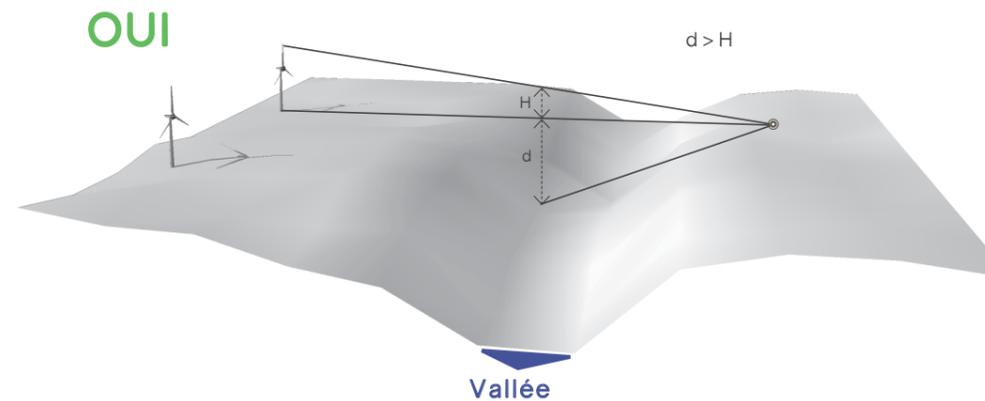
URBANISATION



POINTS DE VIGILANCE

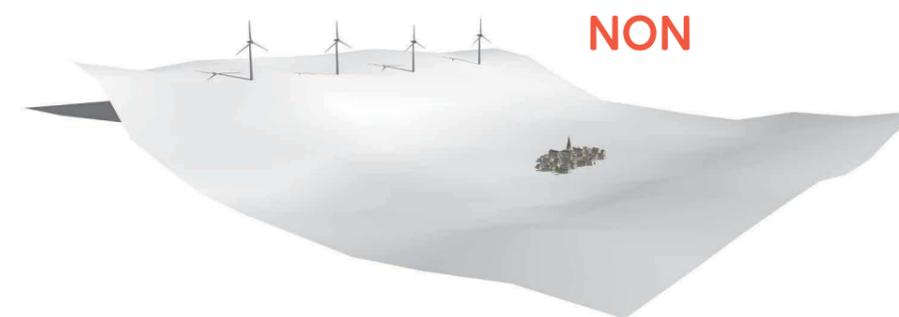
Vallées de l'Aube, la Brauzé et de la Renne : **Risque d'effet d'écrasement (appréciation du relief)**  
 Villages «blottis» dans la vallée : **Risque d'effet de domination**  
 Nombreux secteurs forestiers : **Espace disponible contraint (pour le développement éolien)**

RÈGLES D'IMPLANTATIONS



Respect de l'échelle des vallées

Un recul suffisant doit être conservé entre le projet et les vallées pour éviter un effet d'écrasement. Depuis le versant opposé, la hauteur (h) des éoliennes ne doit pas être supérieure au dénivelé (d) du relief.

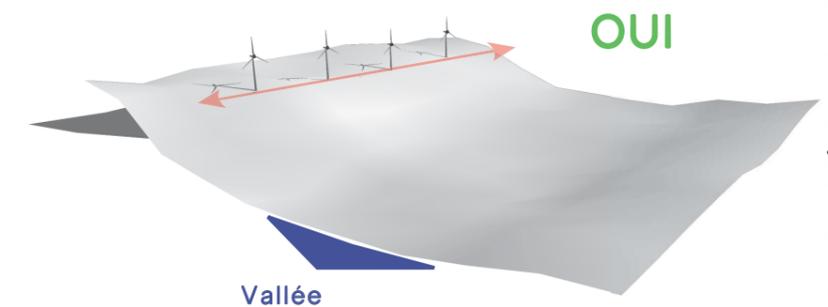


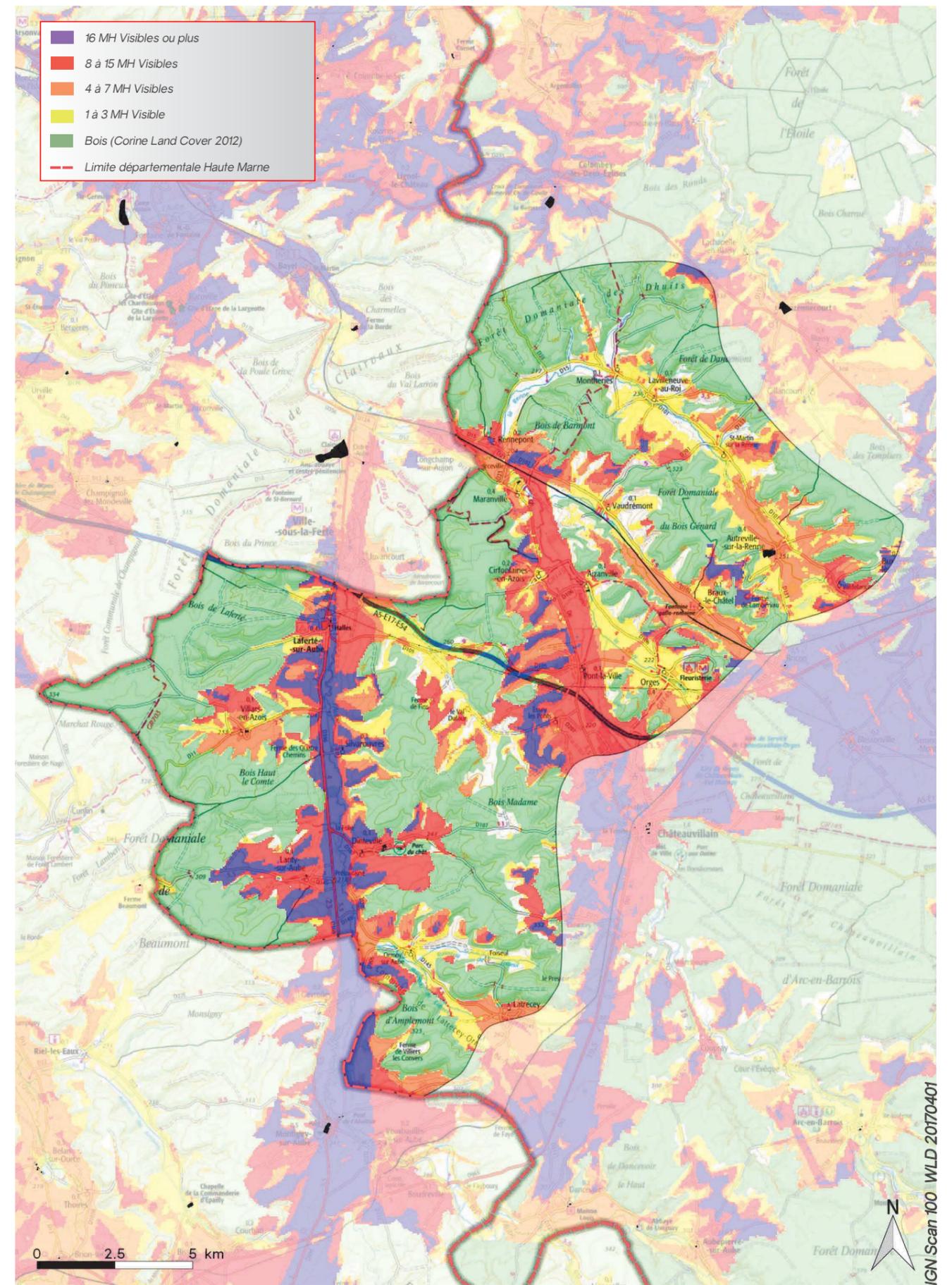
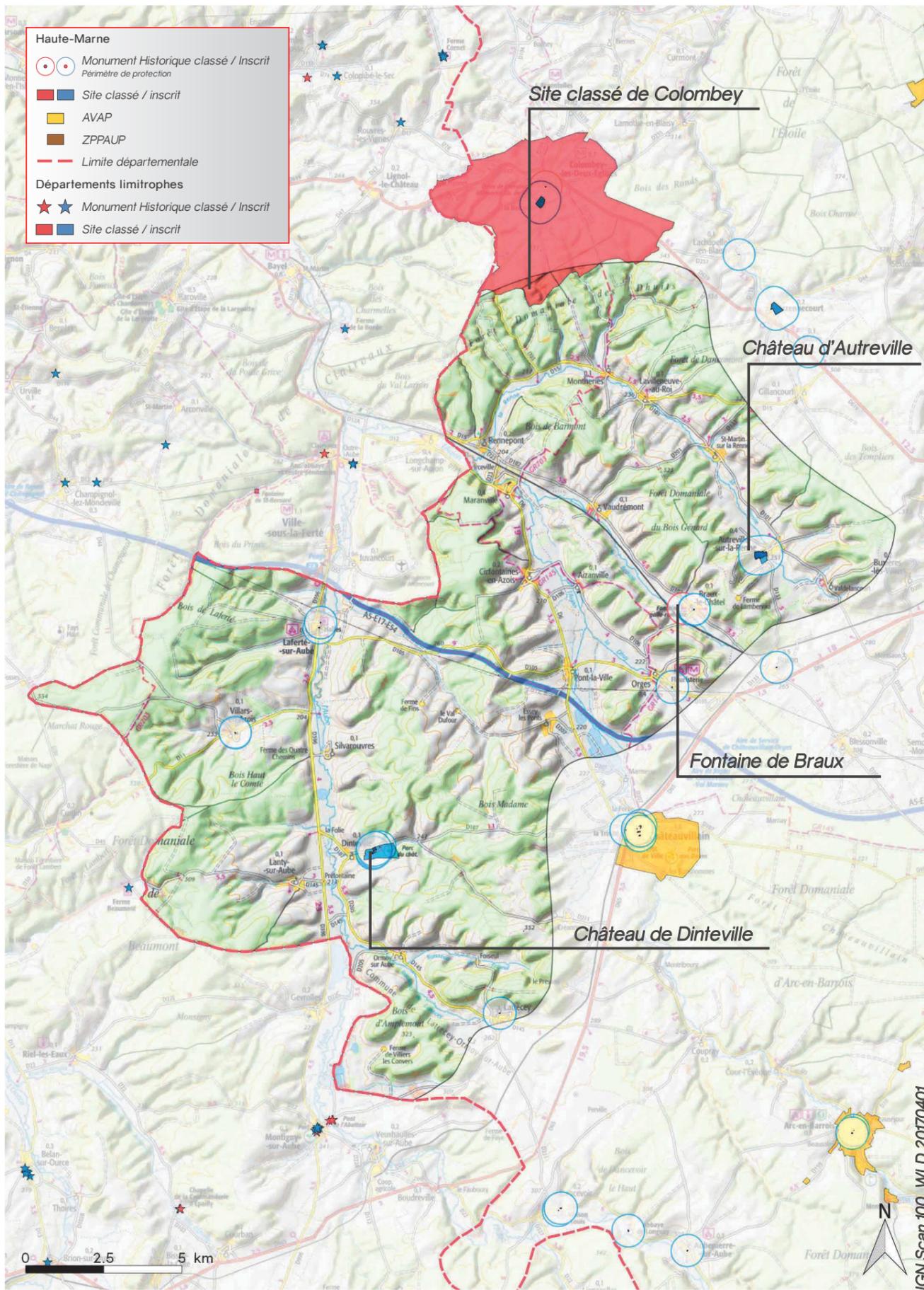
Évitement de l'effet de domination

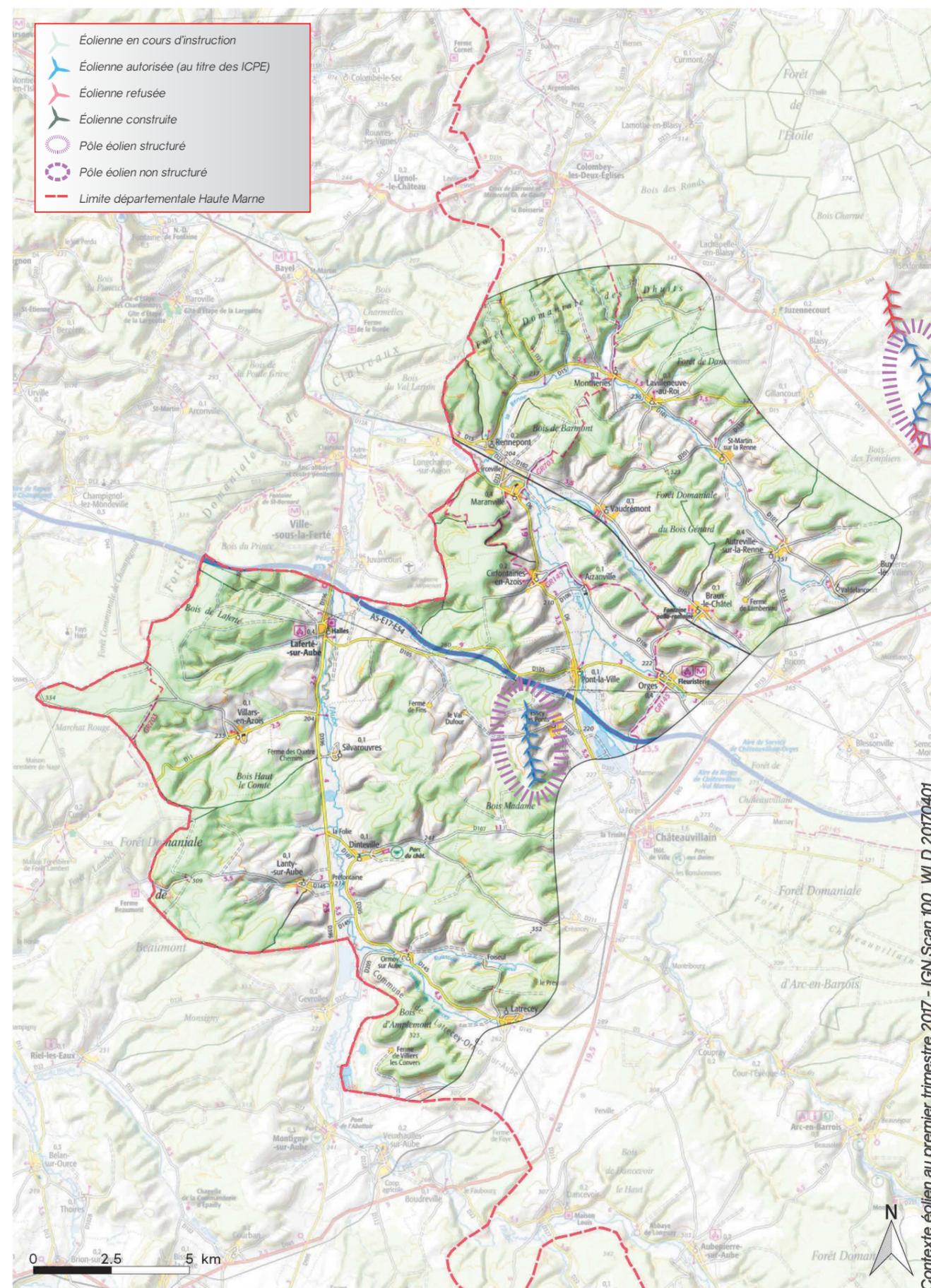
Un recul suffisant doit également être observé vis-à-vis des villages afin d'éviter toute situation de domination des éoliennes sur la silhouettes du village.

Organisation générale appuyée sur les lignes de force en place

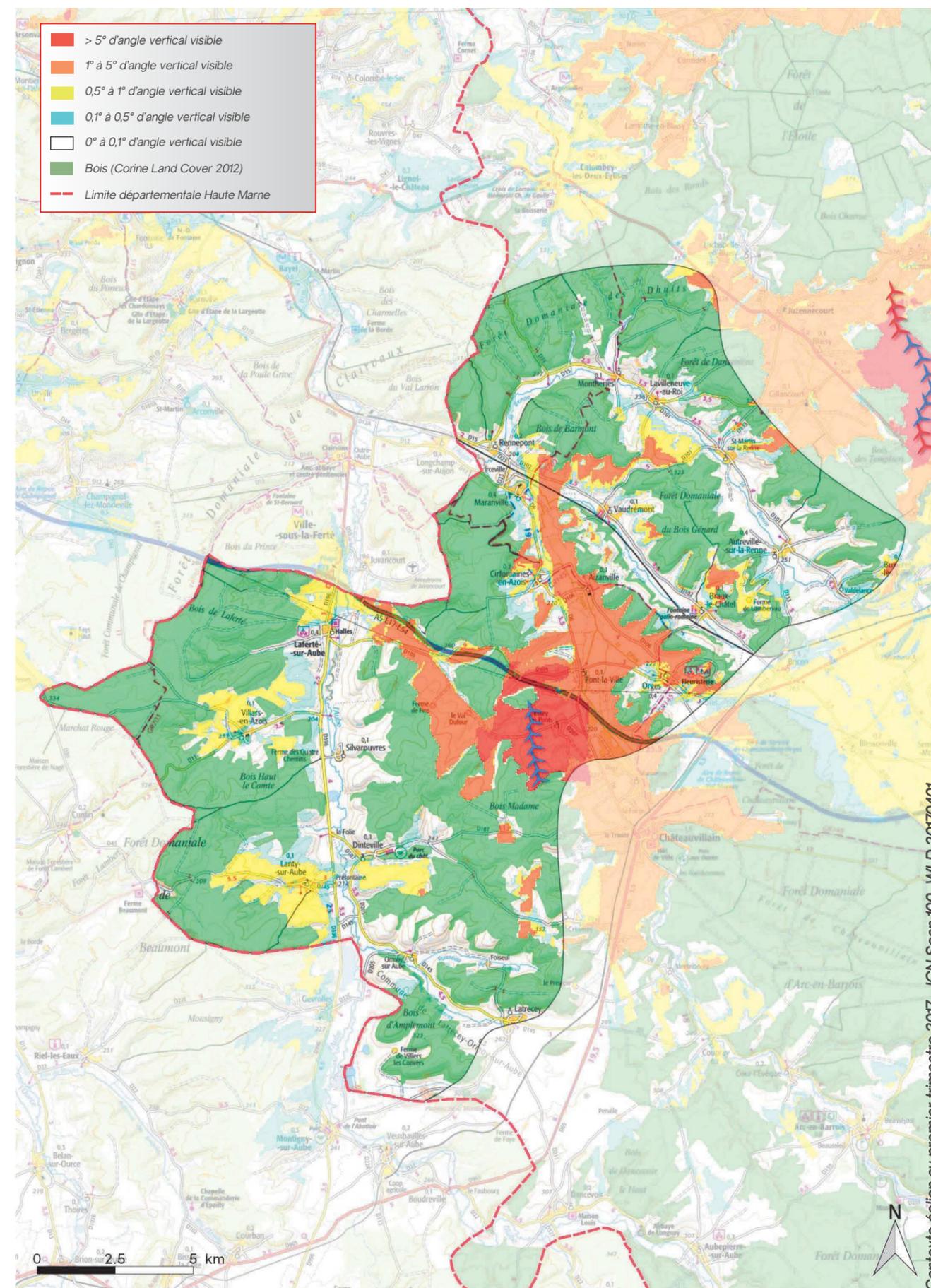
Afin de s'inscrire lisiblement dans le paysage, les parcs pourront suivre l'orientation des vallées et/ou des infrastructures existantes. Des alignements à front unique sont à privilégier.



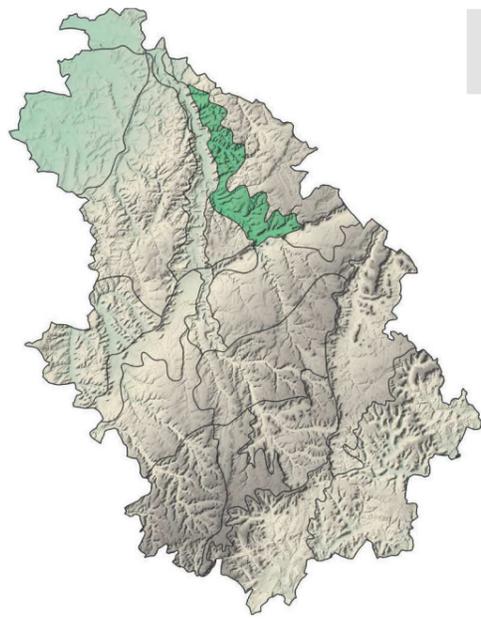




Contexte éolien au premier trimestre 2017 - IGN Scan 100 WLD 20170401



Contexte éolien au premier trimestre 2017 - IGN Scan 100 WLD 20170401



## 6 LE VALLAGE LES PETITES VALLÉES AFFLUENTES DE LA MARNE

Comme le nom de cette unité paysagère l'indique, les petites vallées affluentes de la Marne offrent des paysages de petites dimensions, perceptibles à petite échelle. Les coteaux qui les encadrent sont boisés pour l'essentiel et constituent des barrières qui referment d'autant plus les vues au sein des vallons que ces coteaux sont souvent abrupts. Les bourgs s'y blottissent et leur présence renforce encore l'échelle très humaine et même intime de ces vallons. La ripisylve qui accompagne les fonds de vallons cloisonnent l'espace et contribuent à son intimité.

Naturellement l'échelle du grand éolien n'a aucune commune mesure avec celle de ces vallons.

APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ GLOBALE AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : INCOMPATIBLE



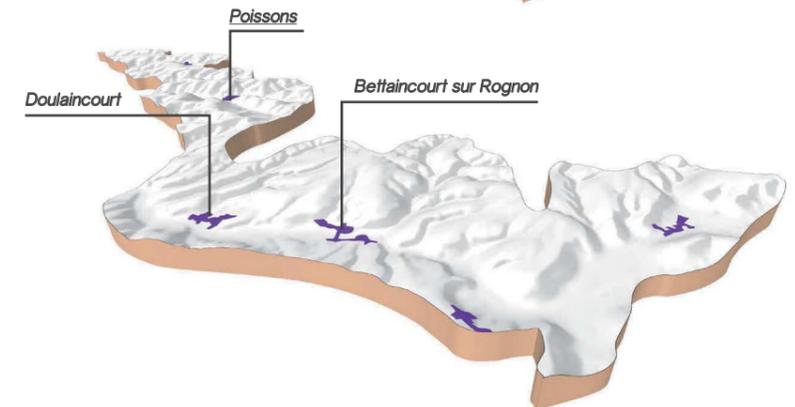
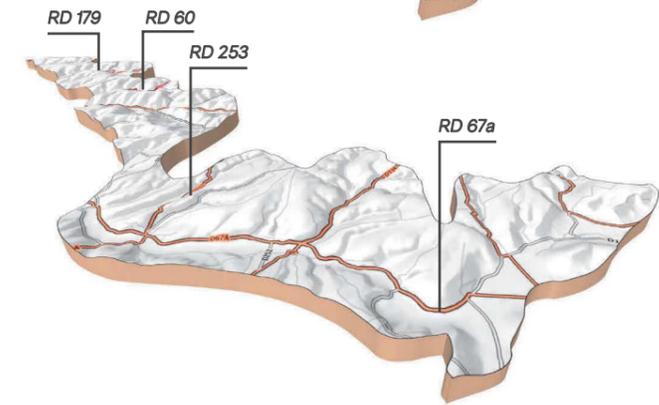
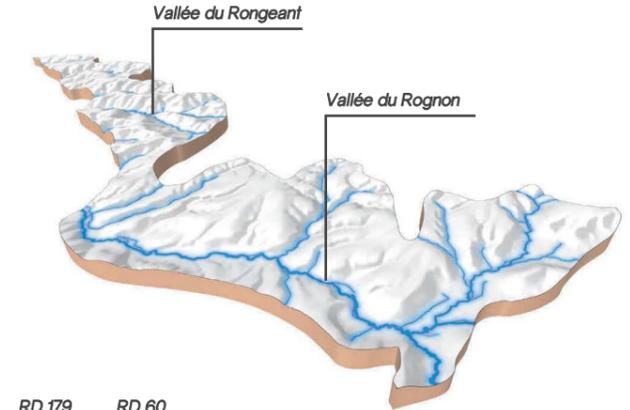
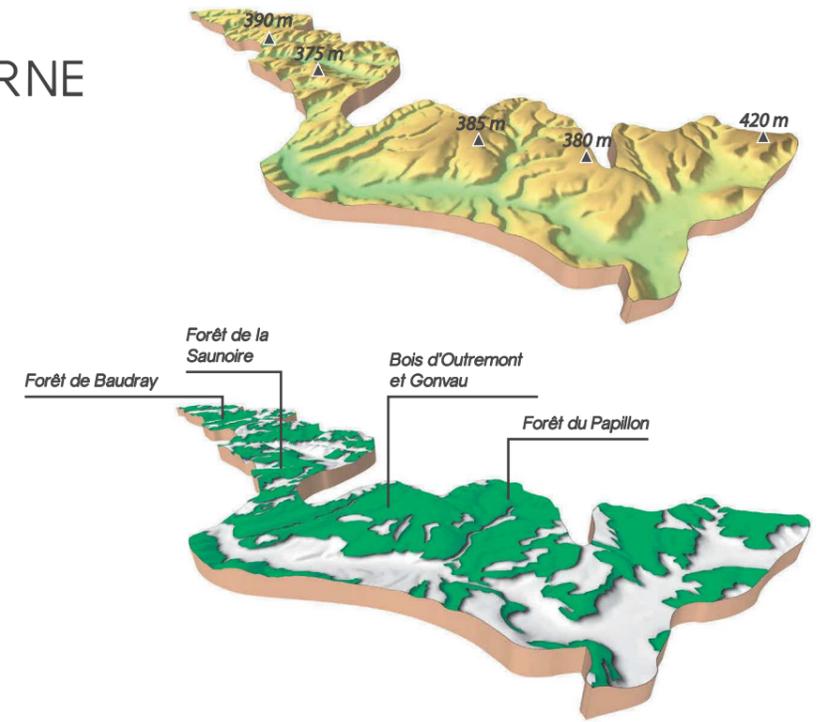
Photo 16 : Vue sur l'intime vallée boisée qui relie Thonnance-les-Joinville à Montreuil-sur-Thonnance (© agence Coüasnon)



Photo 17 : La vallée de la Manoise au sud d'Orquevaux : cas fréquent, les boisements occupent les crêtes et se partagent les flancs avec les prairies (© agence Coüasnon)



Photo 18 : Vue depuis la RD 67A sur la vallée du Rognon entre Roches-sur-Rognon et Doulaincourt-Saucourt (© agence Coüasnon)



Sources : IGN BD Alti, IGN et Corine Land Cover 2012

RELIEF

BOISEMENTS

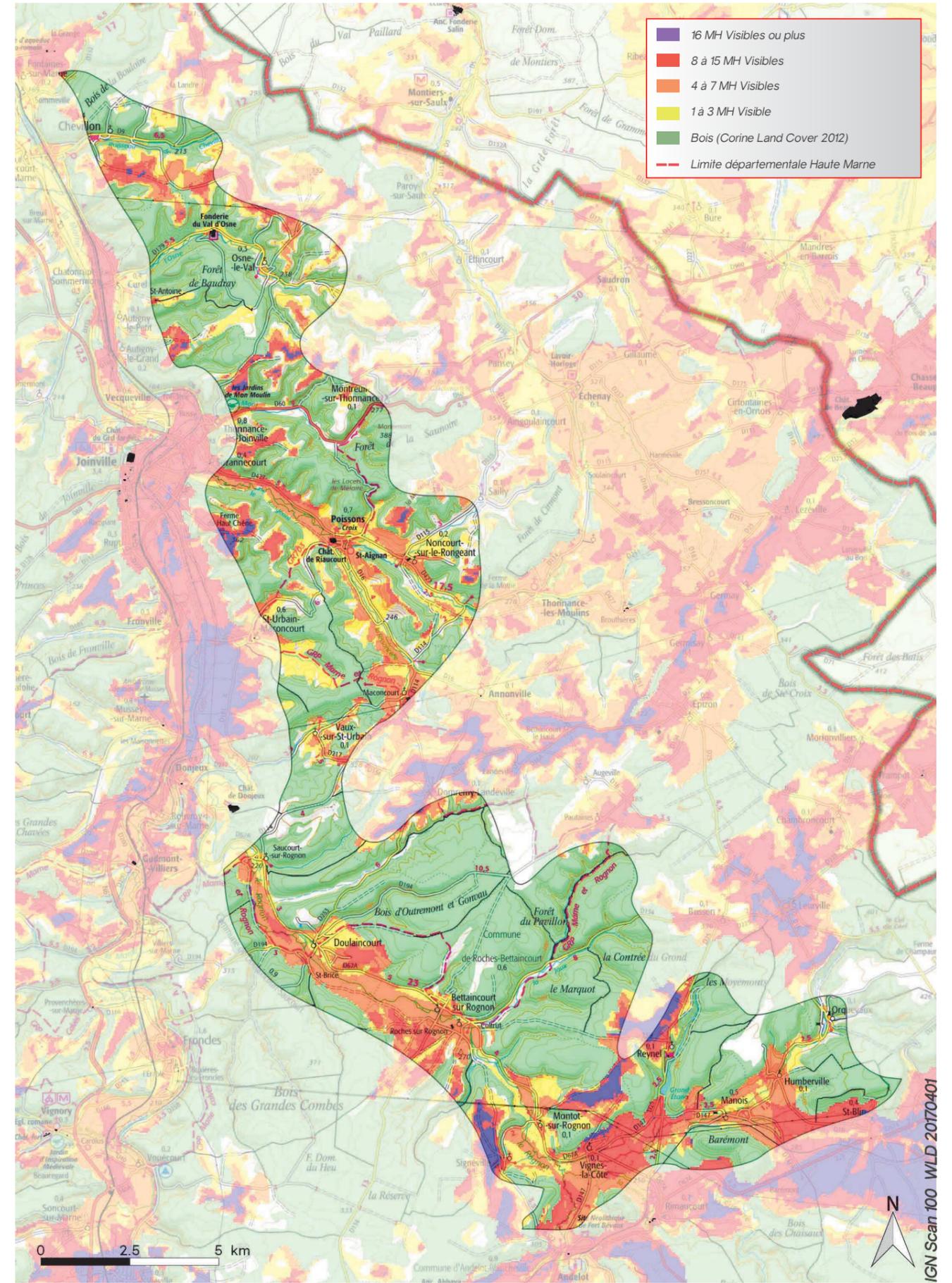
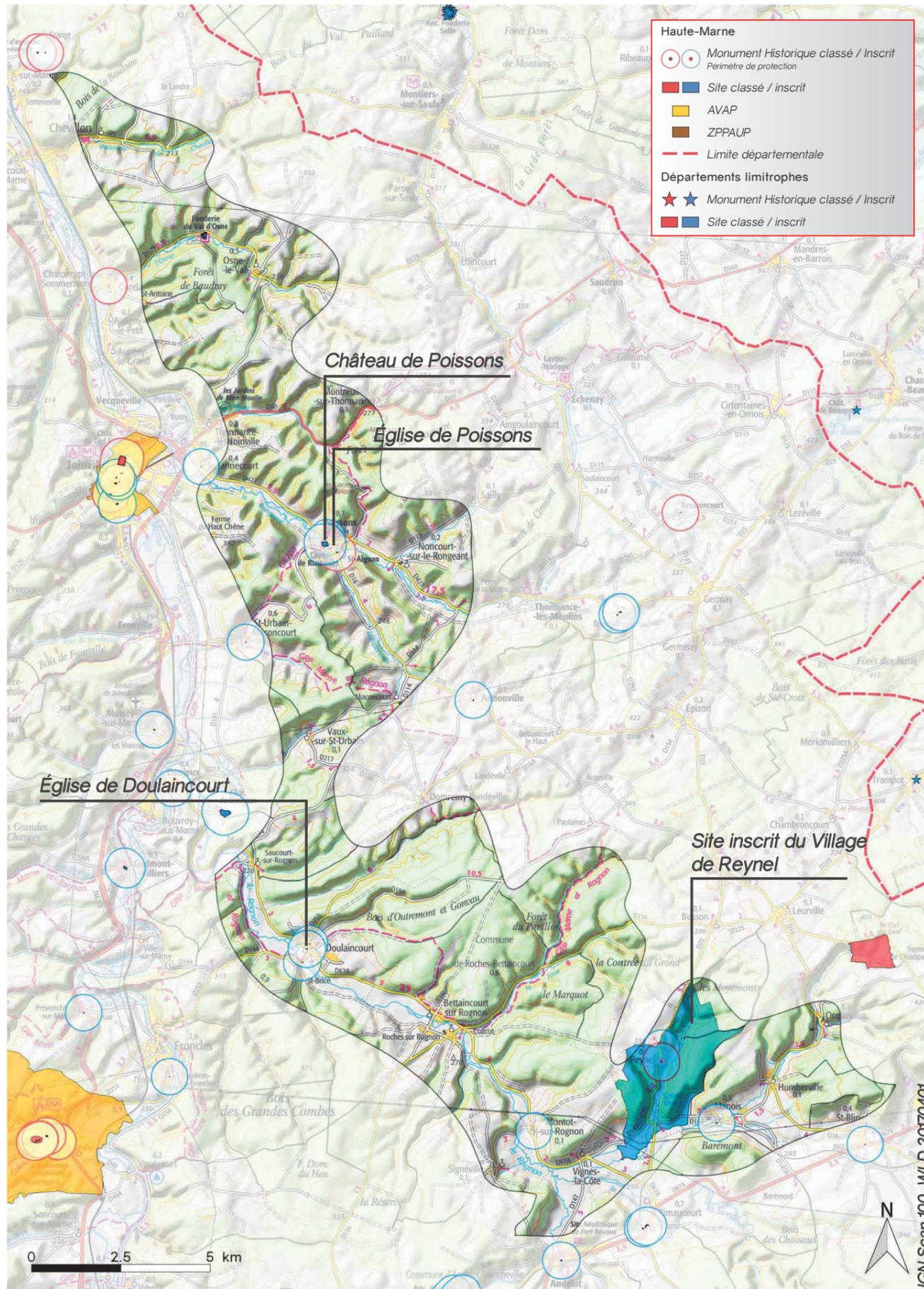
HYDROGRAPHIE

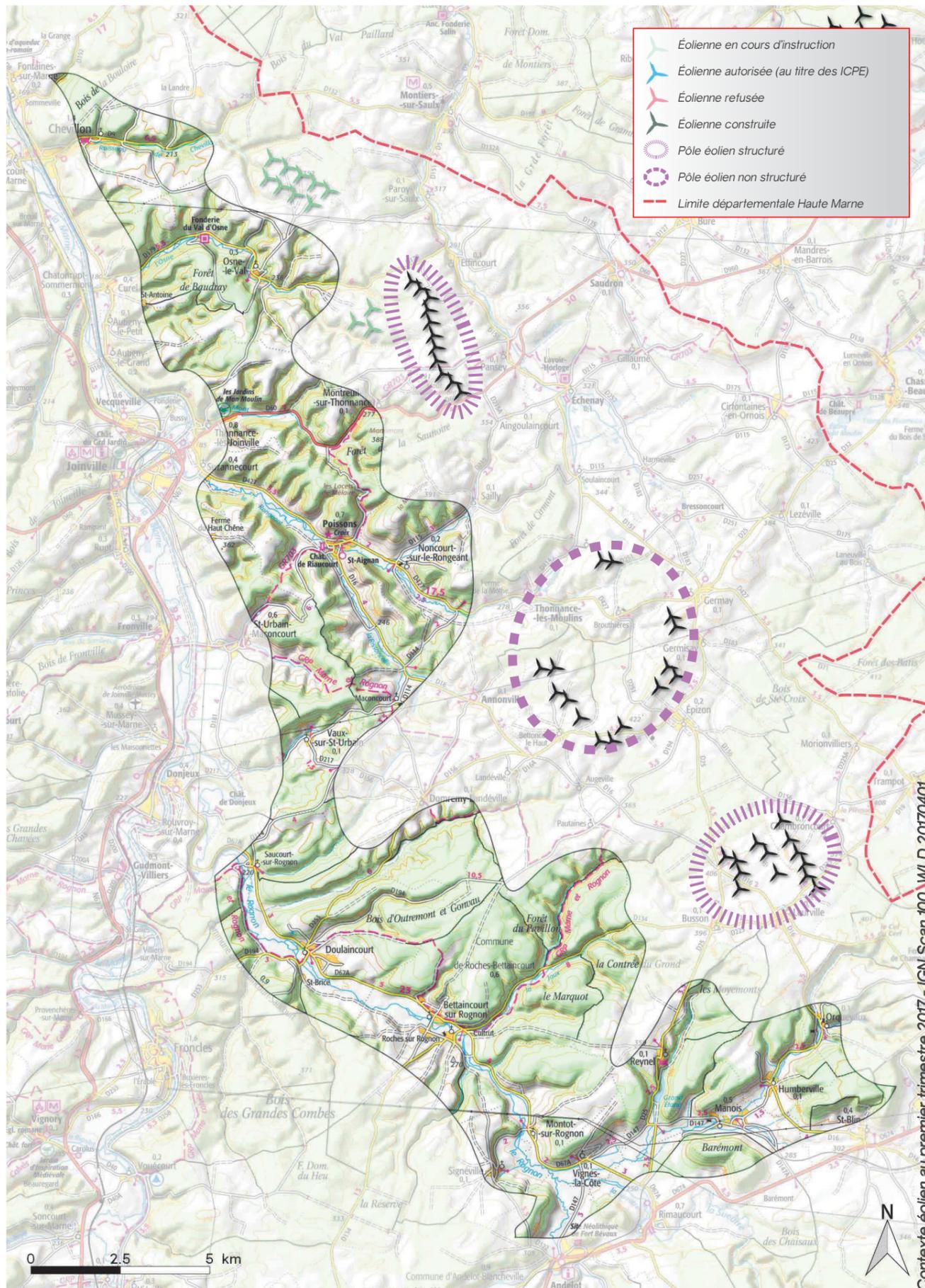
RÉSEAU ROUTIER

URBANISATION

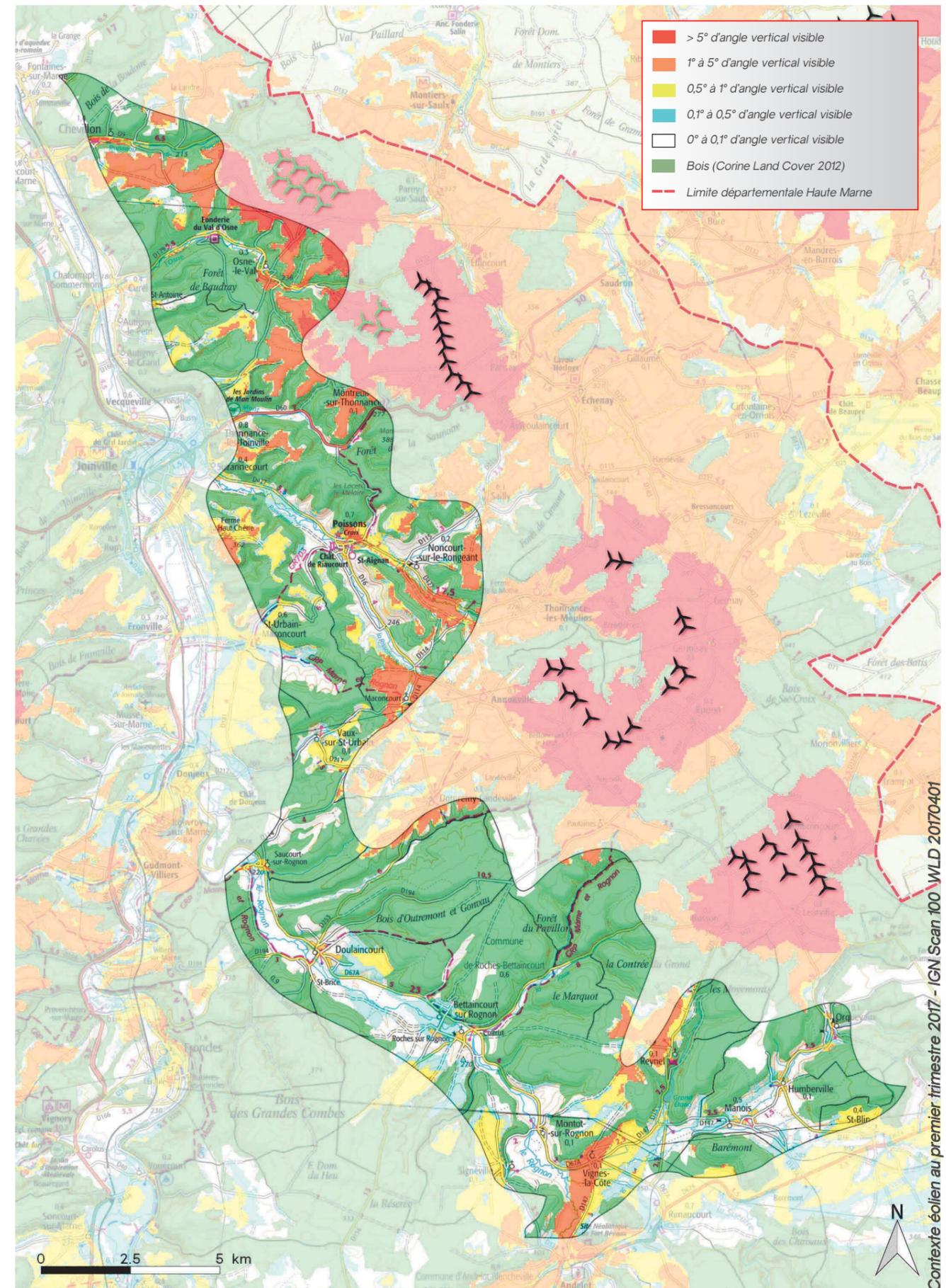


CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES JUGÉES INCOMPATIBLES  
AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

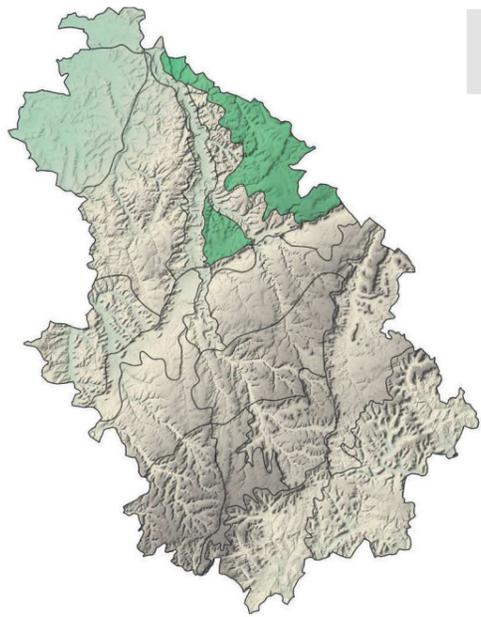




Contexte éolien au premier trimestre 2017 - IGN Scan 100 WLD 20170401



Contexte éolien au premier trimestre 2017 - IGN Scan 100 WLD 20170401



## 7 LE VALLAGE LE PLATEAU DE ROCHEFORT À SAUDRON

Ce plateau, très ouvert, présente aux vues des espaces gigantesques. L'horizon semble souvent d'autant plus plat qu'il est éloigné de l'observateur alors qu'à faible distance il peut être constitué d'une ligne courbe, parfois même nerveuse, formée par la rencontre d'une croupe de terrain et du ciel.

L'échelle des parcelles est très grande et l'agriculture y est dynamique, ce qui induit la présence de bâtiments agricoles de grandes dimensions. C'est un paysage très anthropisé.

Le secteur boisé des Grandes Combes (et de la forêt domaniale du Heu) présente, naturellement, un faciès tout à fait différent puisque l'ensemble de ce territoire, à quelques hectares près, est entièrement recouvert d'un manteau forestier continu.

APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ GLOBALE AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : FORTE



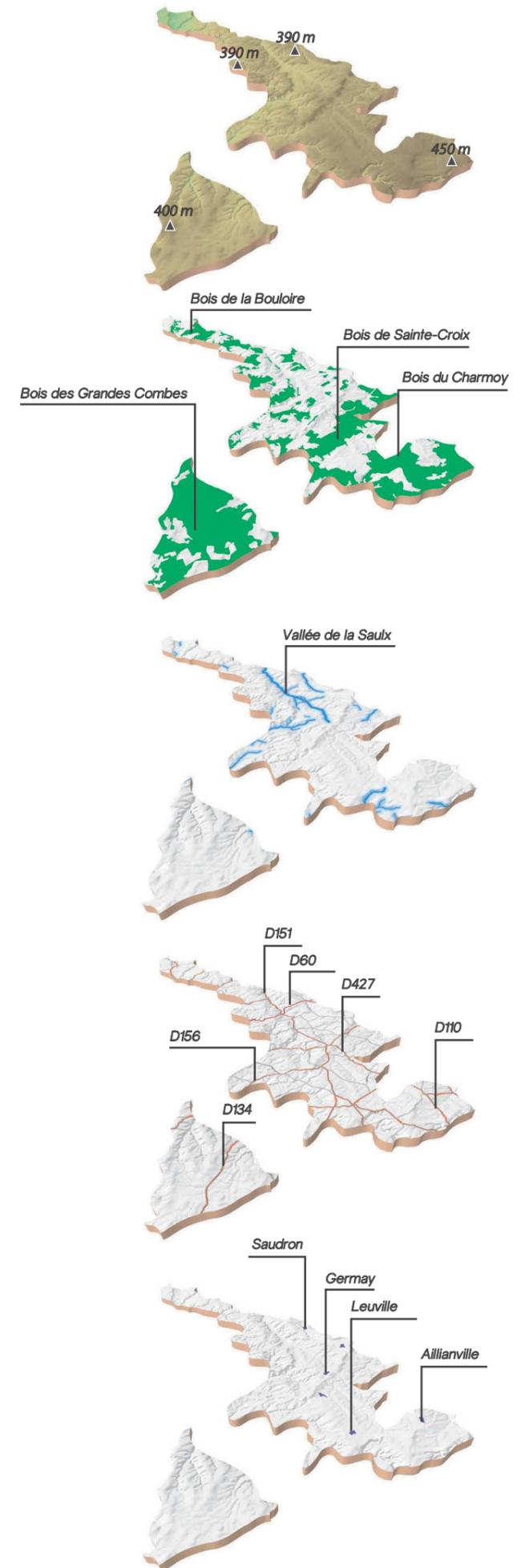
Photo 19 : Vue depuis la RD 179 à la sortie de la forêt, en direction d'Effincourt où le plateau est animé de vallons et de bois (© agence Coûasnon)



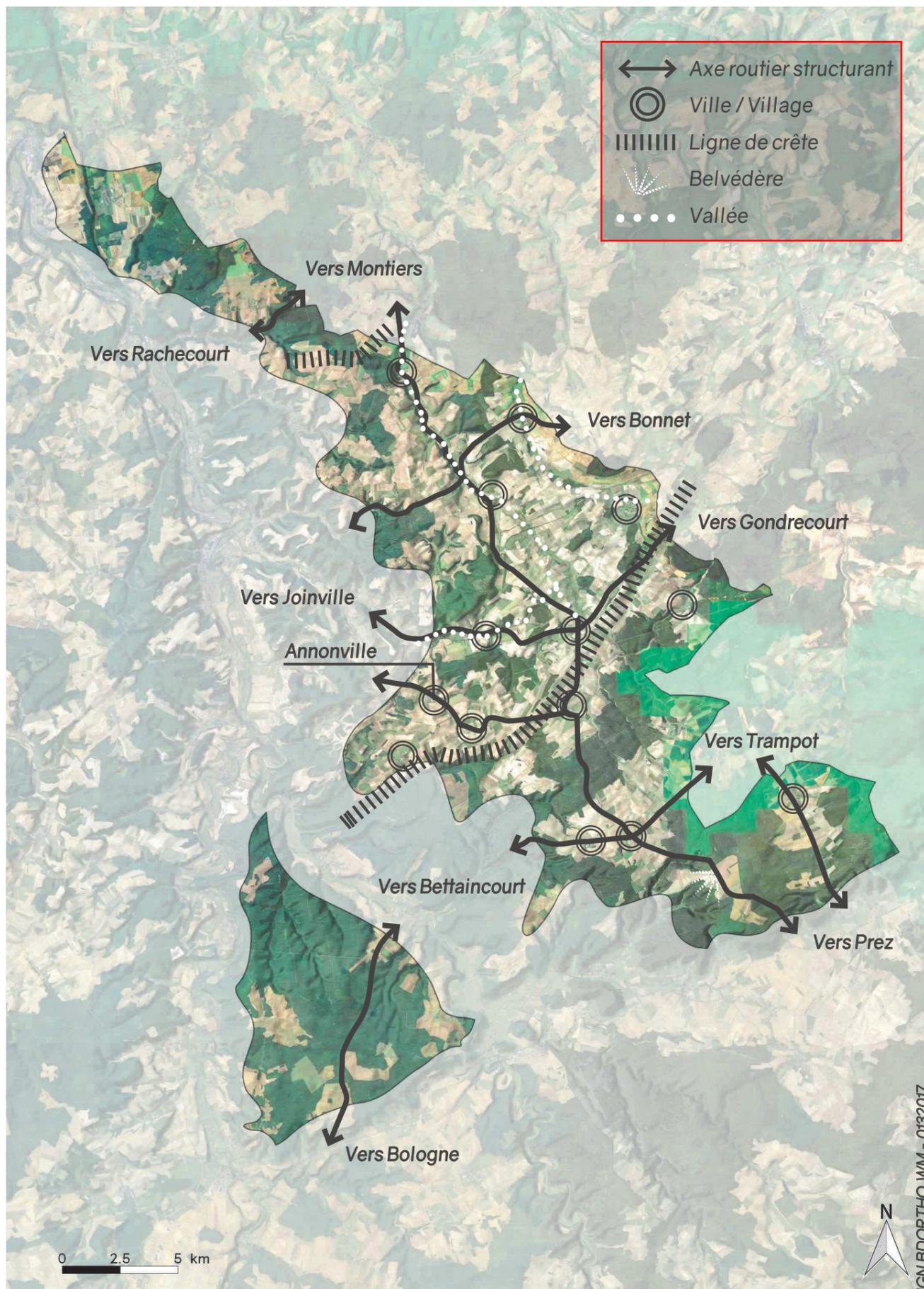
Photo 20 : Autre vue du parc éolien du Haut-Pays depuis le sud-ouest de Pansey (© agence Coûasnon)



Photo 21 : Parc éolien et bourg de Leurville depuis la RD 225 (© agence Coûasnon)



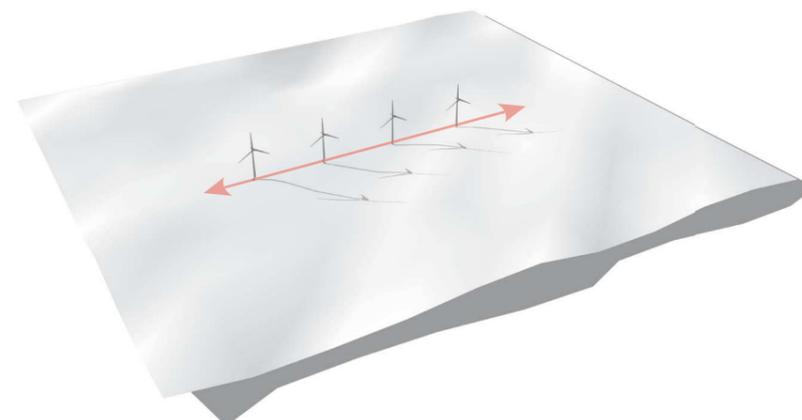
Sources : IGN BD Alti, IGN et Corine Land Cover 2012



POINTS DE VIGILANCE

Nombreux secteurs forestiers : *Espace disponible contraint (pour le développement éolien)*

RÈGLES D'IMPLANTATIONS

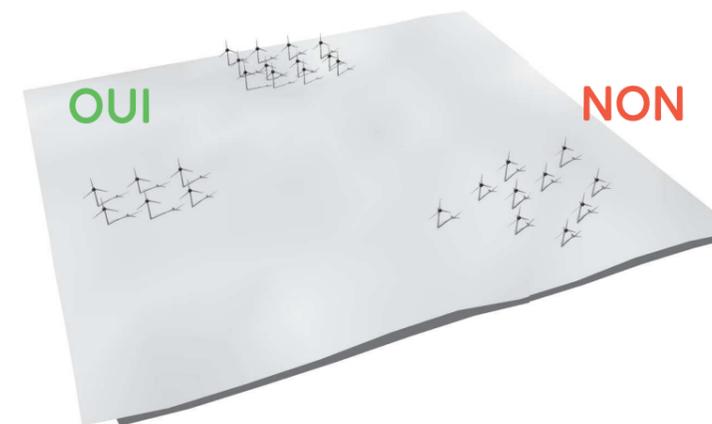


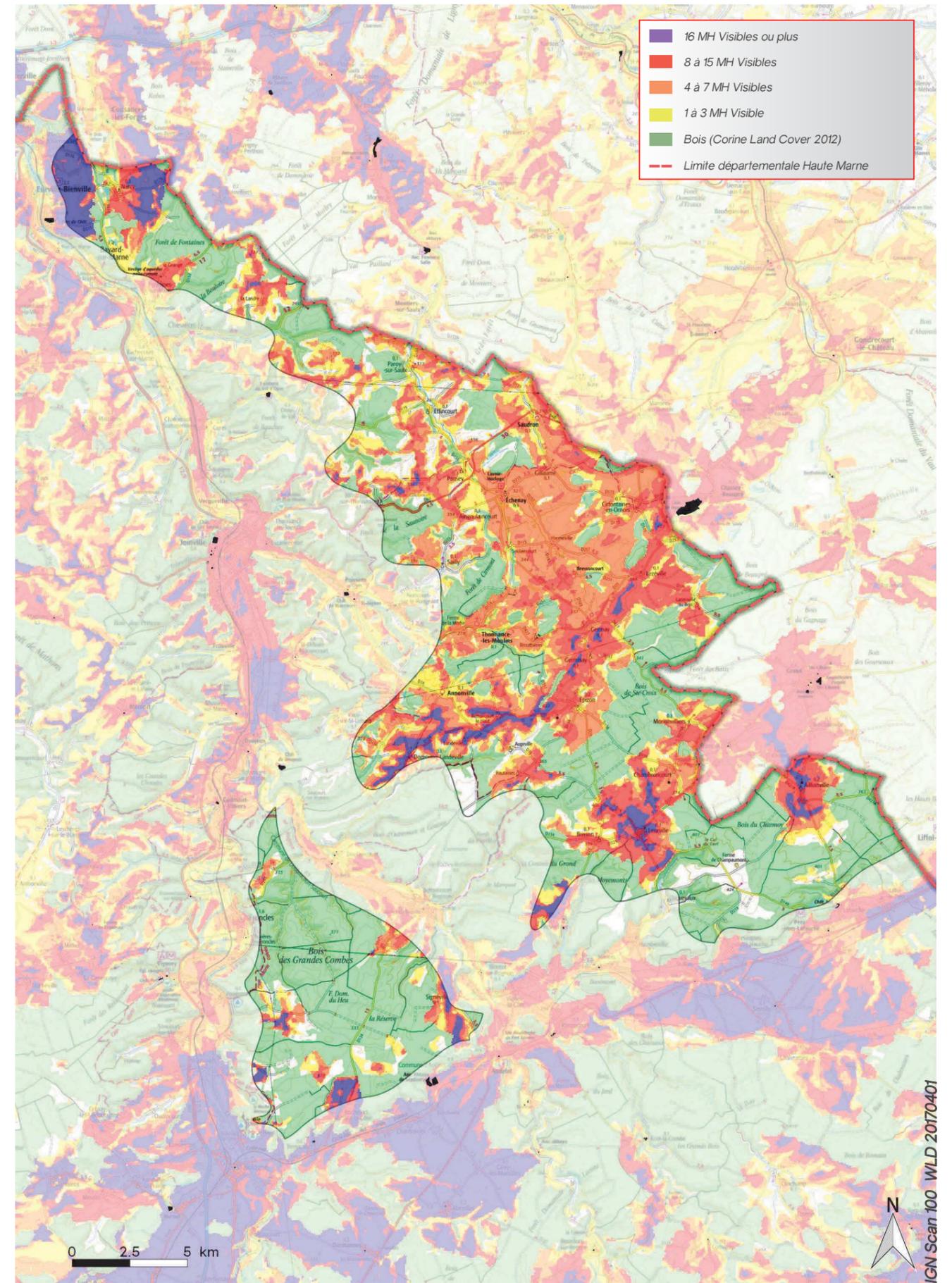
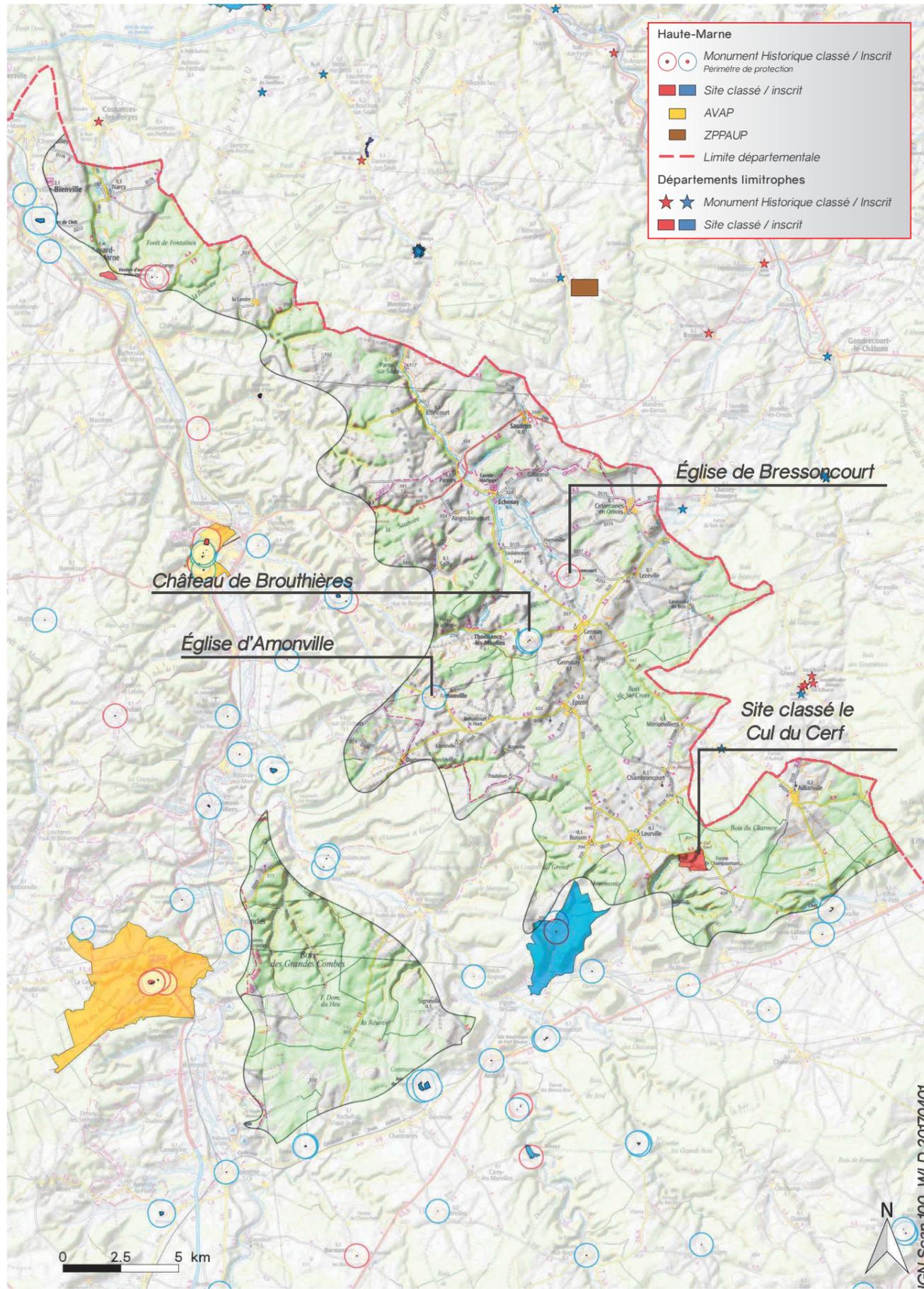
Parc de grande ampleur

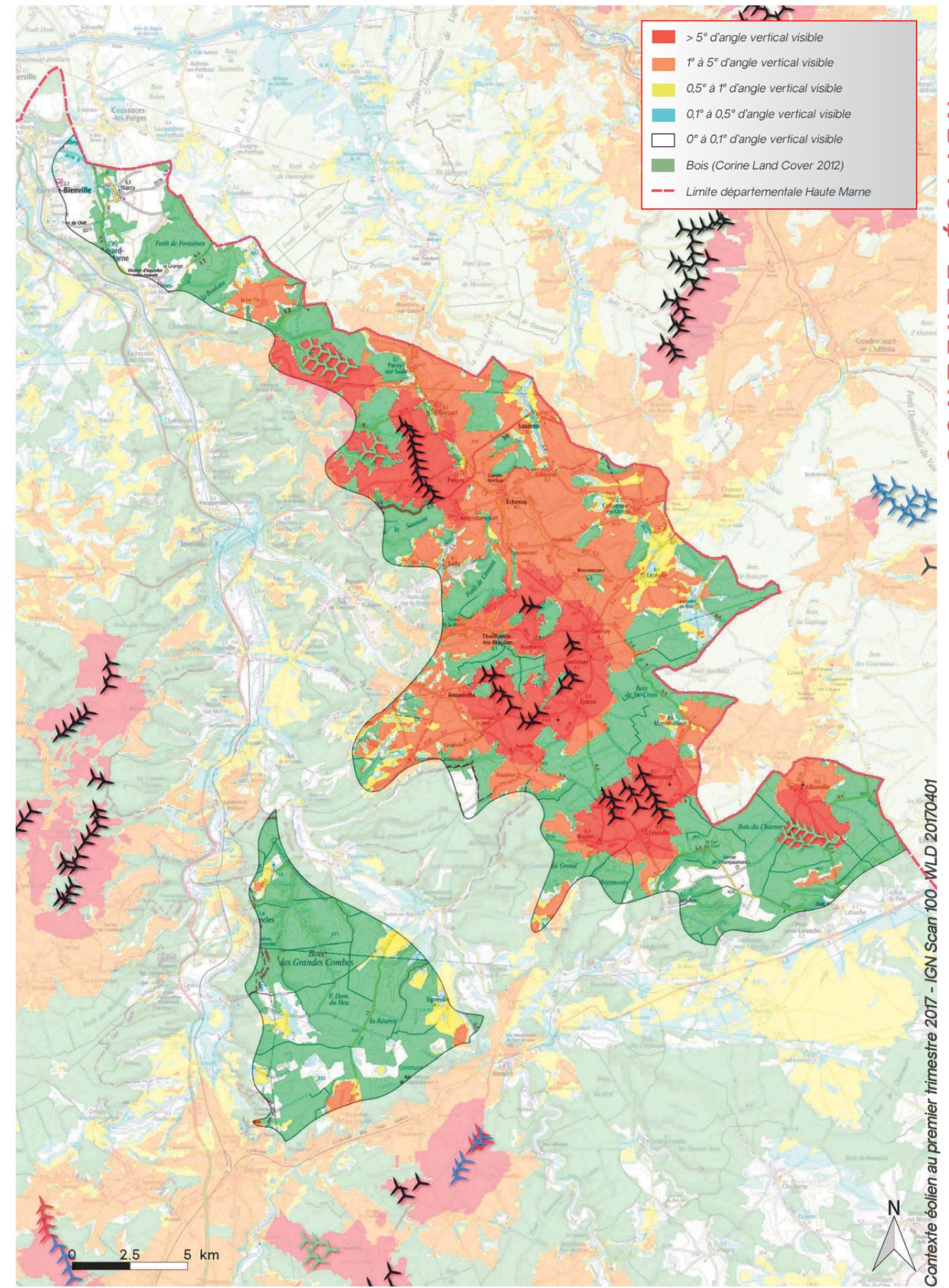
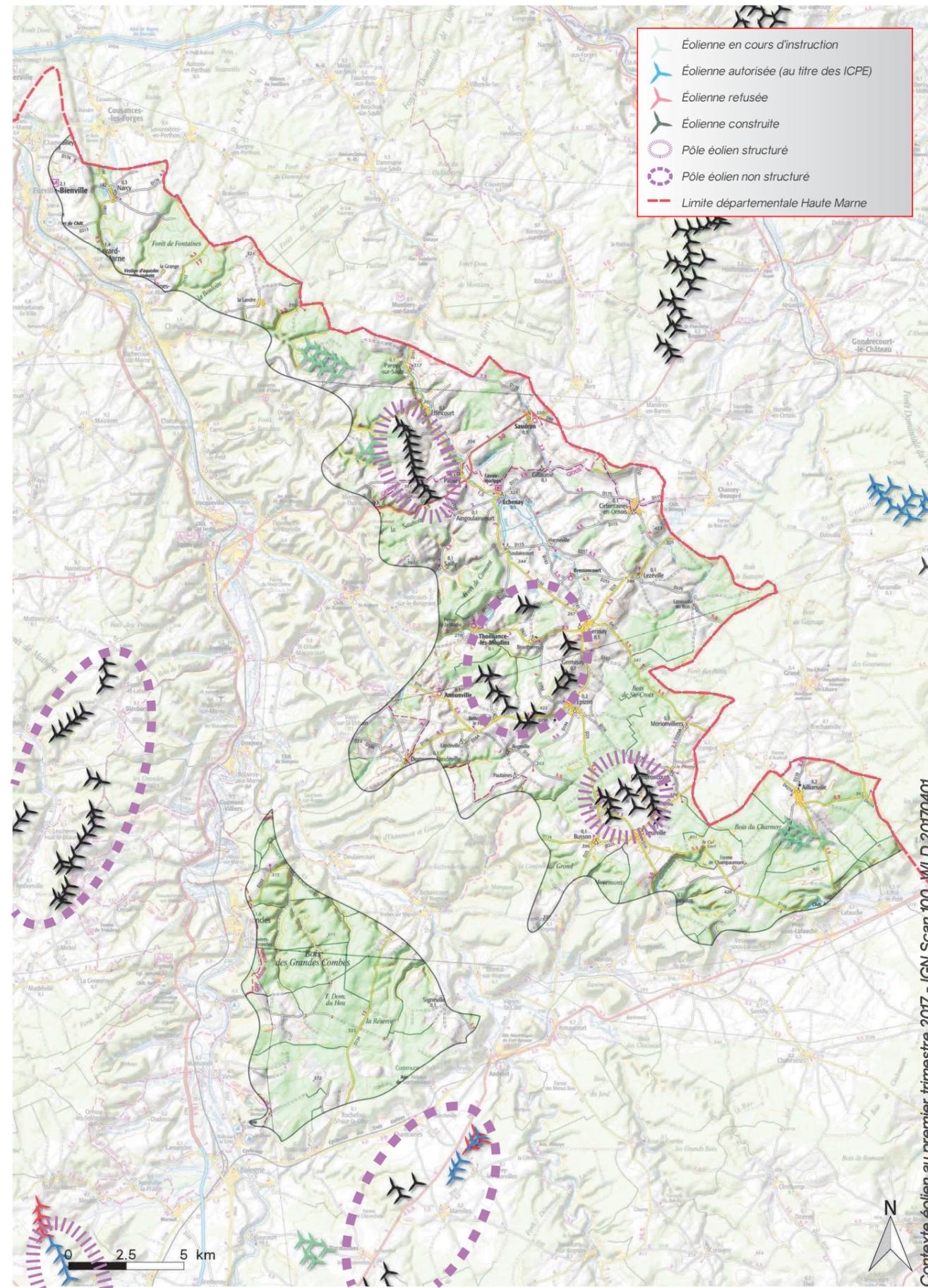
L'échelle de ce paysage impose de raisonner sur des parcs étalés, qui occupent dans le champ visuel une grande partie de la ligne d'horizon.

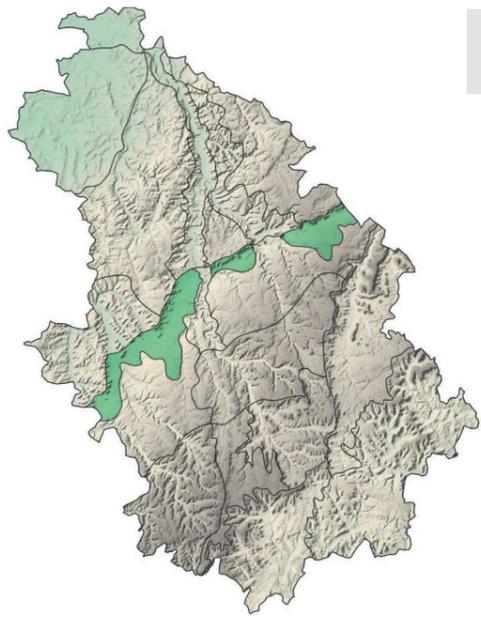
Organisation générale appuyée sur les lignes de force en place

L'absence de règle d'implantation entre les parcs nuit à la lisibilité de ces grands paysages. Il faut privilégier les parcs géométrisés (groupe ou ligne), alignés sur la trame parcellaire ou sur les lignes de force du paysage et éviter la coexistence dans un même champ visuel de formes de parcs différentes.









## 8 LES PLATEAUX DE CHAUMONT LES PLAINES DE LATRECEY À PREZ-SOUS-LAFAUCHE

Les plaines ouvertes au très large parcellaire, aux vues immenses et dégagées de cette unité paysagère s'ouvrent totalement en direction du sud-est et s'appuient, au nord-ouest, sur la côte du Haut-Pays ainsi que sur une série de buttes-témoins qui marquent profondément l'horizon par la ligne sombre qu'ils constituent et qu'ils dessinent.

Ce relief dynamise fortement le paysage de plaine par la riche dimension verticale qu'il y apporte.

L'espace ouvert, aux dimensions considérables, s'accorderait assez volontiers à l'accueil d'éoliennes par la cohérence d'échelle avec celles-ci. Au contraire, la présence de la côte et des buttes-témoins (qui présentent un dénivelé de l'ordre d'une centaine de mètres par rapport à la plaine) rend plutôt incompatible la présence d'éoliennes dont les dimensions (près de 200 m) risquent de créer sur le relief un net effet d'écrasement.

APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ GLOBALE AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : FAIBLE



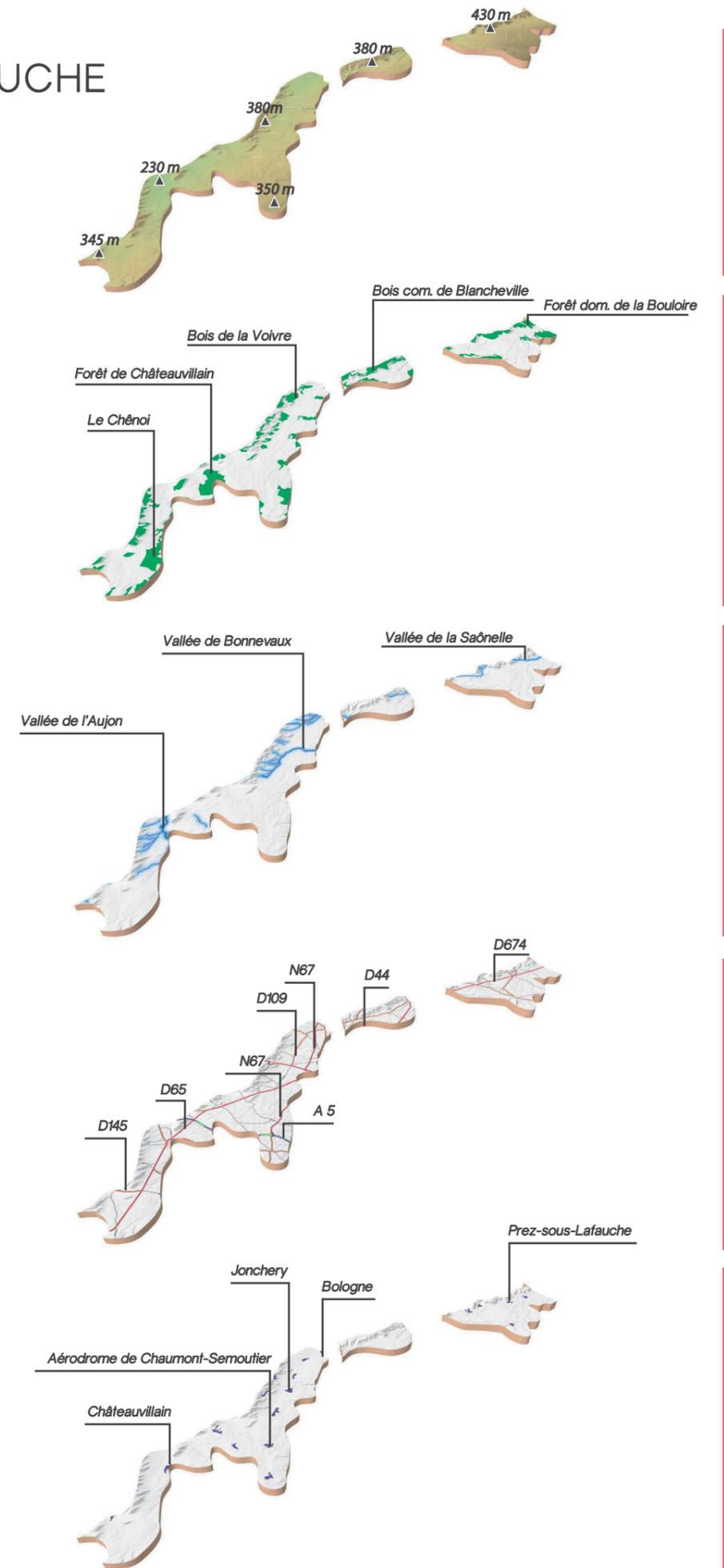
Photo 22 : Vue élargie en direction du bourg de Montsaon (© agence Coûasnon)



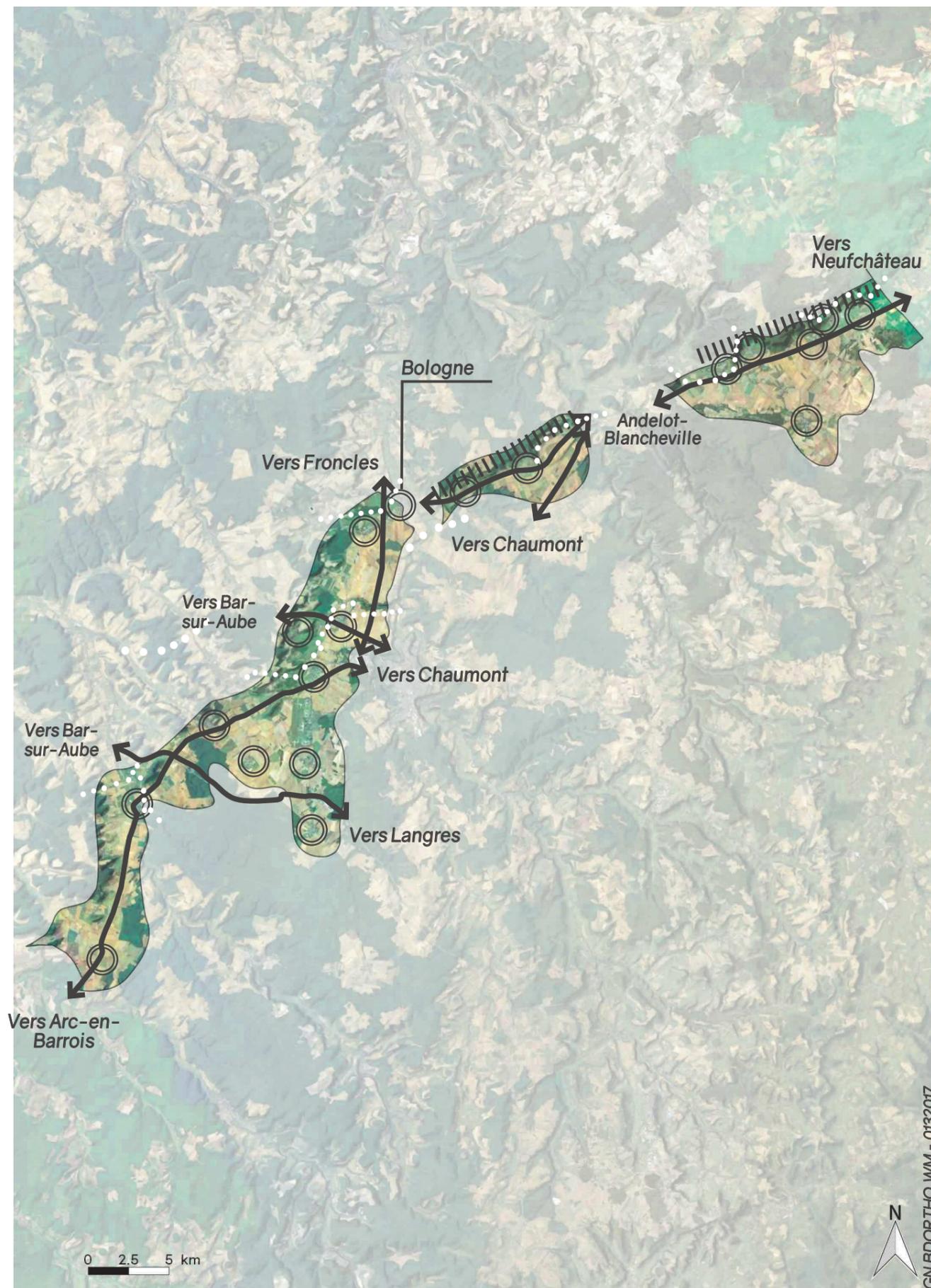
Photo 23 : Vue rapprochée vers le même bourg et, à sa gauche (nord) la butte témoin, lieu-dit "le Camp de César" (© agence Coûasnon)



Photo 24 : Autre butte-témoin perçue depuis le secteur d'Autreville-sur-la-Renne (© agence Coûasnon)



Sources : IGN BD Alti, IGN et Corine Land Cover 2012



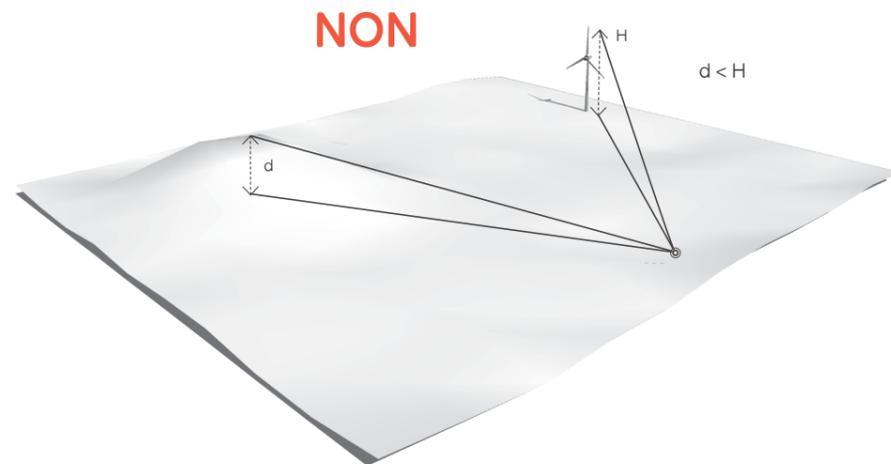
IGN BDORTHO WM - 0132017

PRÉCONISATIONS

POINTS DE VIGILANCE

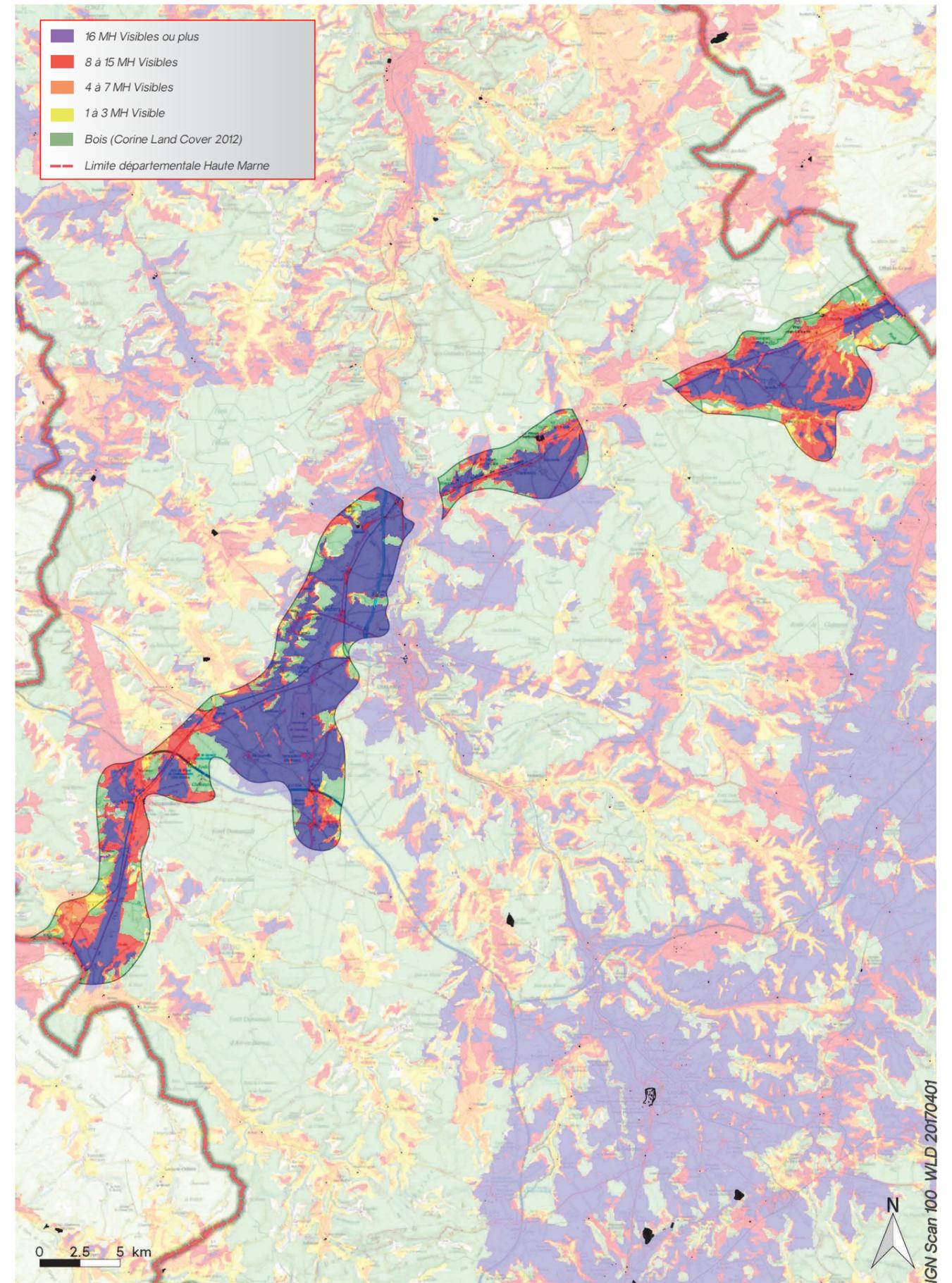
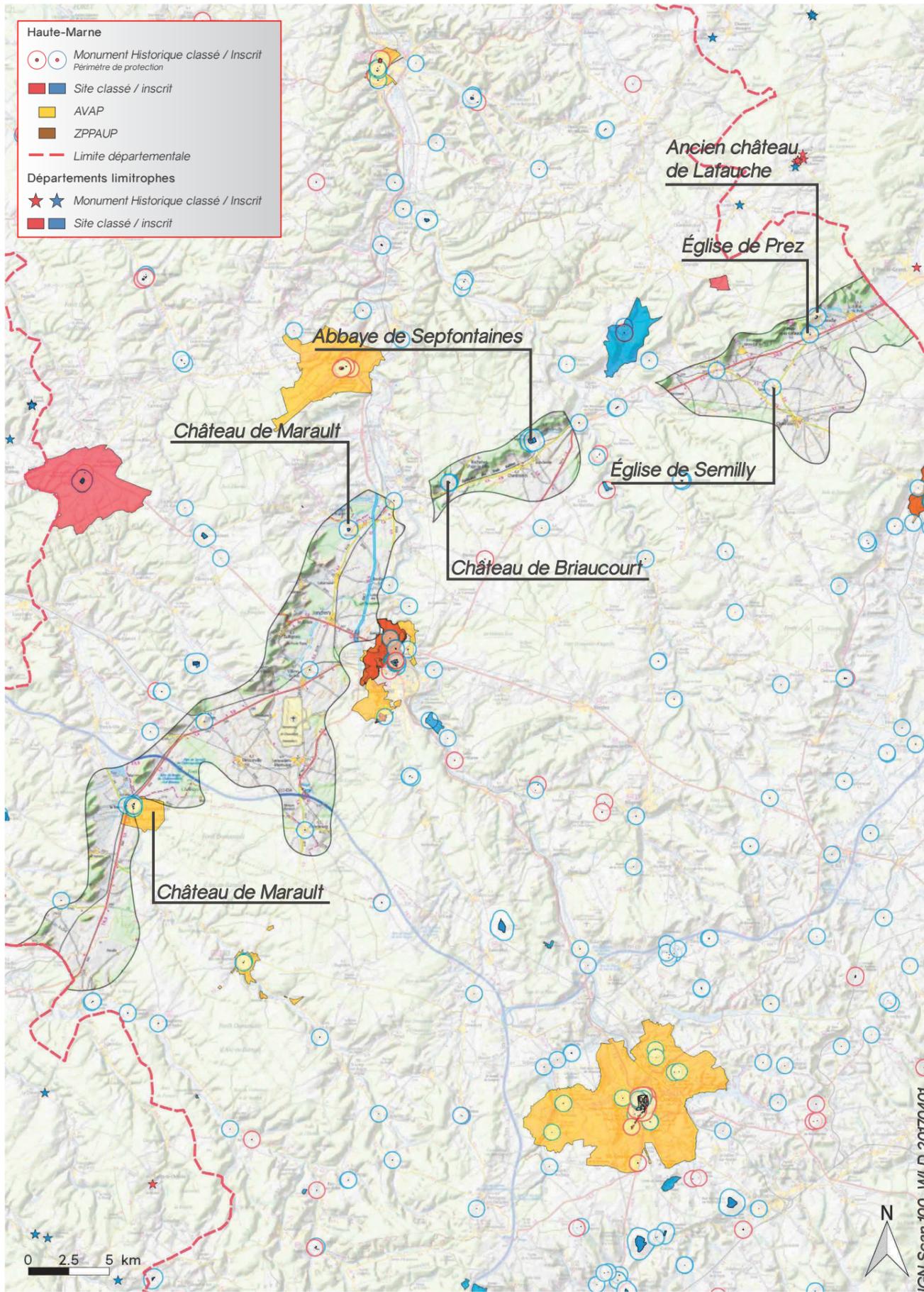
Côte du Haut-Pays et buttes témoins : *Risque d'effet d'écrasement (appréciation du relief)*

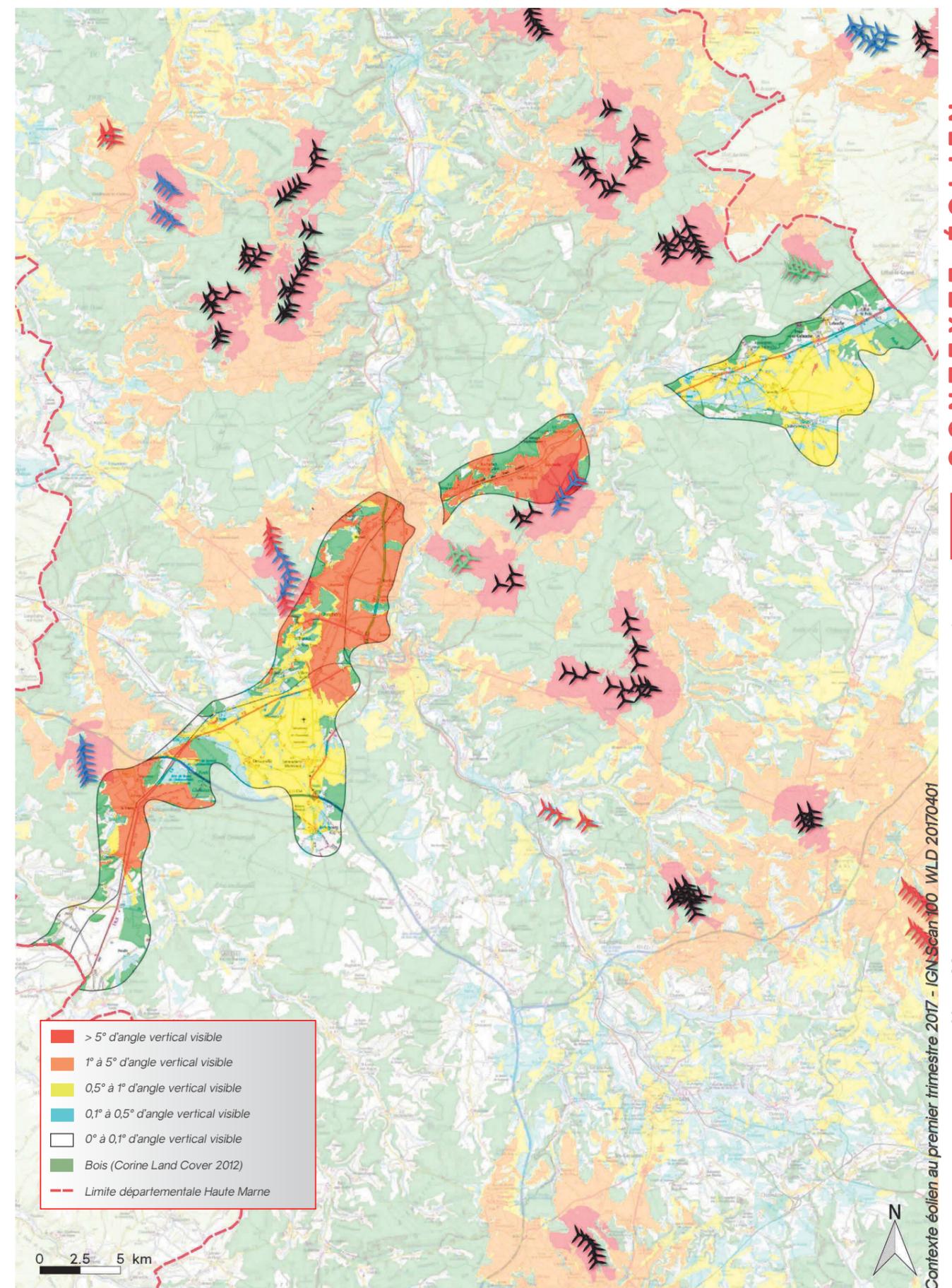
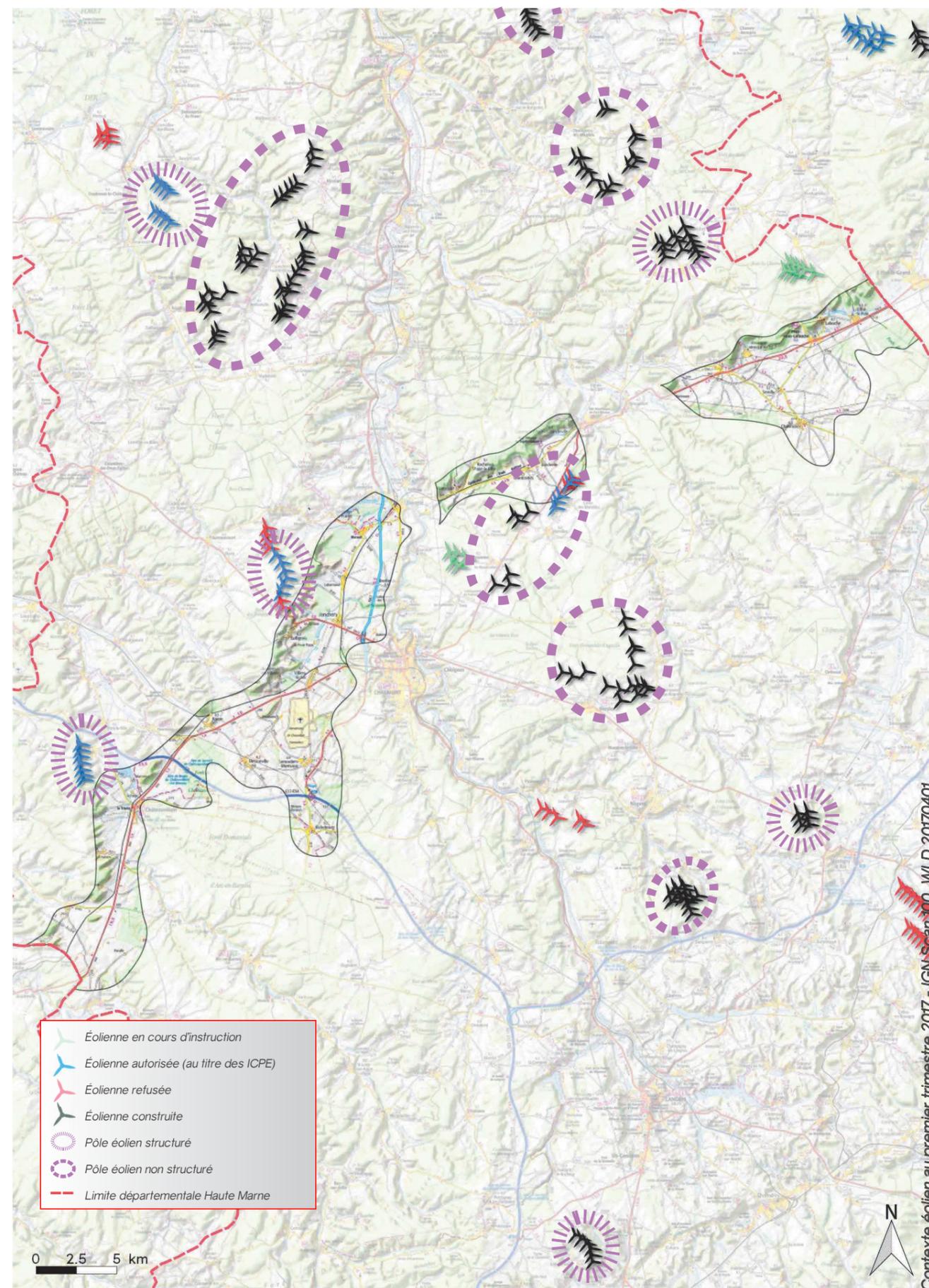
RÈGLES D'IMPLANTATIONS

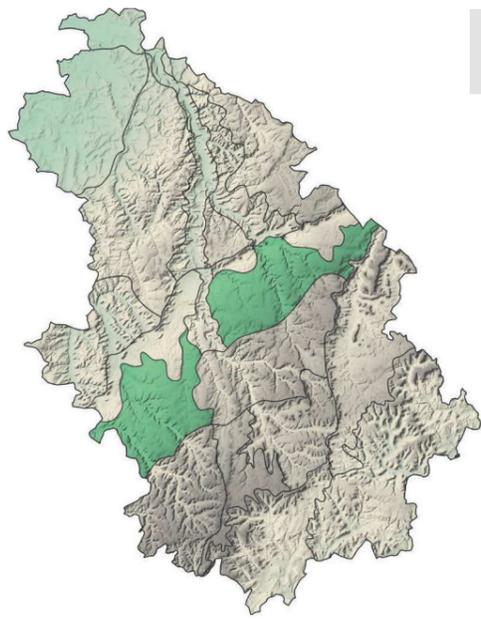


Respect de l'échelle des dénivelés

Un recul suffisant doit être conservé entre le projet et les principaux reliefs (cuesta ou buttes témoins) pour éviter un effet d'écrasement. Depuis n'importe quel point du territoire, la hauteur (h) des éoliennes ne doit pas être supérieure au dénivelé (d) du relief.







## 9 LES PLATEAUX DE CHAUMONT LES PLATEAUX BOISÉS

Les plateaux boisés se composent d'une alternance de vastes forêts entrecoupées de très grandes clairières, à moins que ce soit le contraire. Ces dernières se sont surtout développées à la faveur de terrains relativement plats (ou, du moins, au relief modéré), même si cette unité paysagère compte quelques vallées (de la Suerre et du Rognon, notamment).

Ainsi, les vues sont soit fermées en milieu forestier soit ouvertes sur le plateau ou, ponctuellement, dans des vallées.

La platitude et l'immense étendue des clairières se prêtent bien à l'accueil du grand éolien tandis que les vallées sont beaucoup plus sensibles à la fois du fait de leur relief et d'une échelle beaucoup plus réduite de l'espace perçu.

APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ GLOBALE AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : FORTE



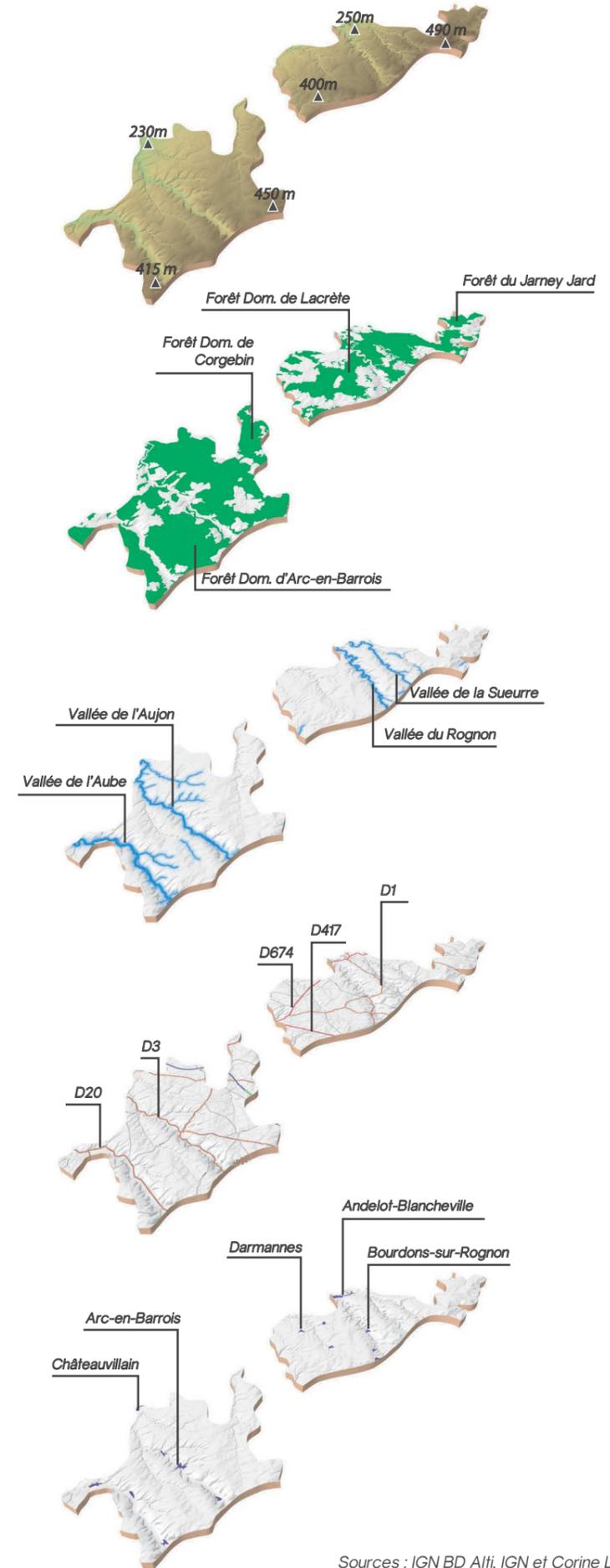
Photo 25 : Vue vers le nord depuis les abords d'Esnouveaux (© agence Coûasnon)



Photo 26 : Vue depuis la RD 1 vers Bourdons-sur-Rognon et la vallée du Rognon (© agence Coûasnon)



Photo 27 : La vaste et plane clairière du Puits-des-Mêzes (© agence Coûasnon)



Sources : IGN BD Alti, IGN et Corine Land Cover 2012

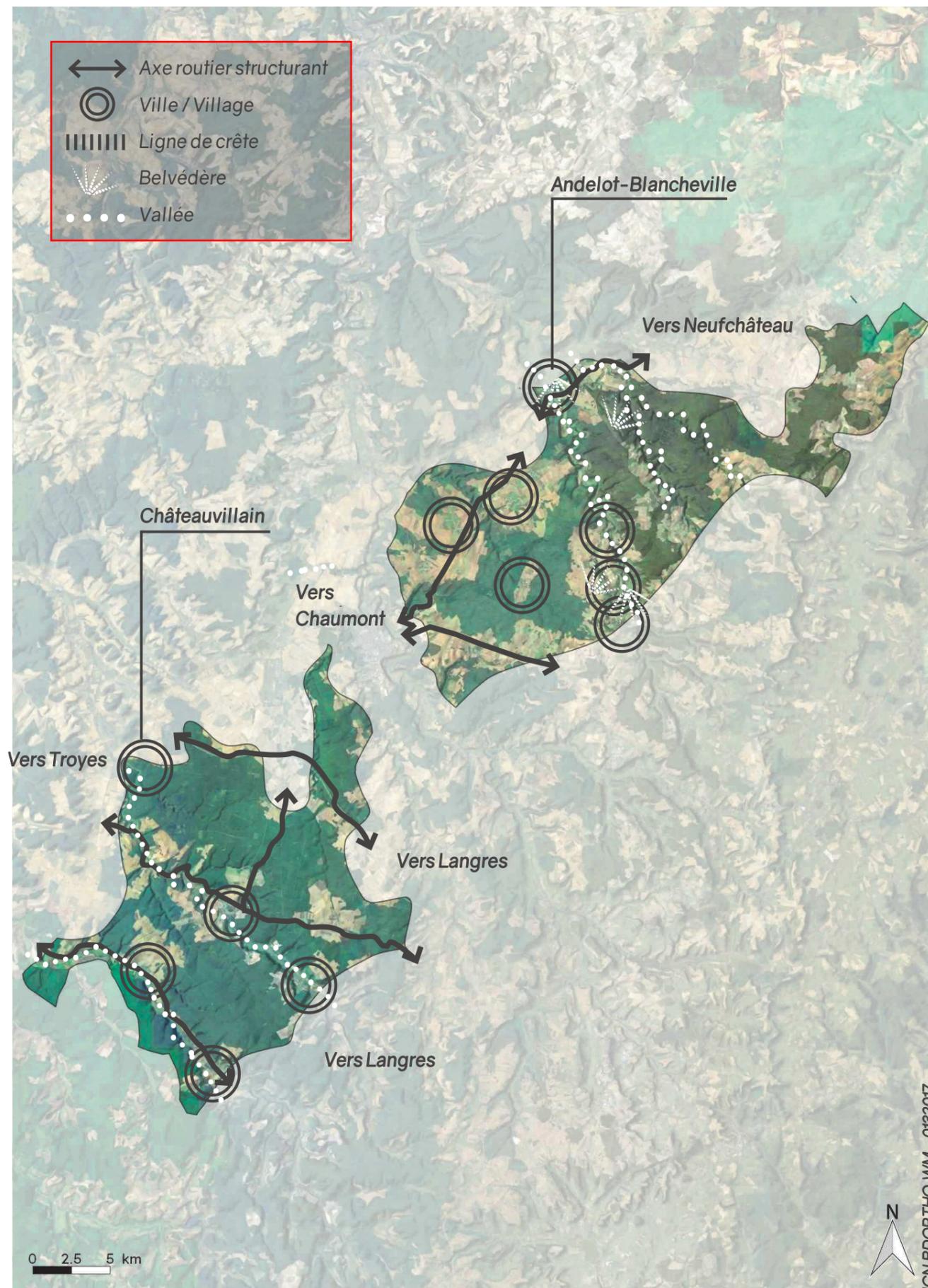
RELIEF

BOISEMENTS

HYDROGRAPHIE

RÉSEAU ROUTIER

URBANISATION



POINTS DE VIGILANCE

Vallées de l'Aube, l'Aujon, le Rognon et de la Suerre : **Risque d'effet d'écrasement (appréciation du relief)**  
 Villages «blottis» dans la vallée : **Risque d'effet de domination**  
 Nombreux secteurs forestiers : **Espace disponible contraint (pour le développement éolien)**

RÈGLES D'IMPLANTATIONS

**OUI**

Vallée

Respect de l'échelle des vallées

Un recul suffisant doit être conservé entre le projet et les vallées pour éviter un effet d'écrasement. Depuis le versant opposé, la hauteur (h) des éoliennes ne doit pas être supérieure au dénivelé (d) du relief.

**NON**

Évitement de l'effet de domination

Un recul suffisant doit également être observé vis-à-vis des villages afin d'éviter toute situation de domination des éoliennes sur la silhouettes du village.

**OUI**

Vallée

Organisation générale appuyée sur les lignes de force en place

Afin de s'inscrire lisiblement dans le paysage, les parcs pourront suivre l'orientation des vallées et/ou des infrastructures existantes. Des alignements à front unique sont à privilégier.

